



Règles proposées pour la protection des plaignants en vertu de la LSCSP

Vanessa Stewart, avocate-conseil
Service de police d'Ottawa

OTTAWA
POLICE

Enquêtes importantes

L'agression sexuelle est un crime à part de tous les autres crimes...

- **Seaboyer** (1991)

Sans aucun doute, enrayer les mythes, les stéréotypes, et la violence sexuelle faite aux femmes sont parmi les défis les plus pressants qu'il nous faut affronter en tant que société... **Nous pouvons, et devons faire mieux.**

- **Barton** (2019)

Le harcèlement ou l'agression sexuelle, c'est intolérable. C'est l'une des plus effrayantes et néfastes choses qu'une personne peut faire à une autre. **Les effets du harcèlement ou de l'agression sexuelle sur la victime peuvent être extrêmes et durables, et de telles inconduites peuvent perturber un lieu de travail.** Je suis satisfait que le harcèlement sexuel se retrouve dans la même catégorie de faute grave que le vol, et que le renvoi est, de prime abord, la sanction appropriée même en cas de première infraction. Cela ne signifie pas que le renvoi soit forcément adéquat dans tous les cas...

Le problème: dans notre collectivité

- Les femmes sont 11 fois plus susceptibles d'être victimes de délits sexuels;
- Environ 99% des responsables sont de sexe masculin;
- Environ 85% des victimes connaissent l'auteur de l'infraction;
- Selon une consultation publique de StatCan – menée du 14 février au 9 mars 2017: 30% des employées subissent du harcèlement sexuel au travail.

Le problème



CONTRIBUTORS OPINION

Policing has a sexual violence problem

Before suggesting sexual violence by police is committed by a few bad apples, we need to recognize it's systemic — it's built into policing cultures.



By **Jeff Shantz** Contributor
Sat., Feb. 11, 2023 | 3 min. read

Ottawa

14 women report sexual assault, harassment by male Ottawa police officers in past 3 years



Police chief considering harsher penalties, changing options to come forward

[Judy Trinh](#) · CBC News · Posted: May 26, 2020 8:54 AM EDT | Last Updated: May 26, 2020

TORONTO | News

Sexual harassment in Toronto police forces 'unacceptable': Ontario labour minister

Women working with RCMP suffered 'shocking' levels of violence, sex assaults, says report



Settlement covers women who worked in non-policing roles from 1974 to 2019



[Meghan Grant](#) · CBC News · Posted: Jun 17, 2022 7:00 AM EDT | Last Updated: June 17, 2022

Le problème: à Ottawa



- Sondage mobilisation 2020: « un nombre important de membres ont subi du harcèlement et de la discrimination au travail. »
- 2021: RT constata que les employées interrogées avaient subi du harcèlement et de la violence sexuels, une maltraitance générale, des perspectives de carrière inégales, et de l'hostilité relativement à la grossesse et au congé parental. RT rapporte que l'ensemble de ce qui lui fut décrit contrevient à l'engagement du SPO à fournir à tous ses membres un milieu de travail respectueux et sans harcèlement et discrimination.

Règlements: Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario



- Deux comités responsables de:
 - Registre d'arbitres pour conflits liés au travail;
 - Liste d'arbitres pour les audiences disciplinaires.
- Recommandation conjointe:
 - Formation obligatoire et tenant compte des traumatismes, pouvant être fondée sur :
 - Formation annuelle guidée par le SPO donnant suite aux recommandations de RT / Unité des normes professionnelles
 - Module condensé pour les dîners-conférences d'agents d'audience.

Préconiser une formation sur les mythes et stéréotypes

Protected B

OTTAWA
POLICE

Une femme qui a été agressée peut quand même s'offrir une pédicure ou un souper avec des amis. Toutes ces choses sont sans rapport. Tout aussi sans rapport sont le ton et la nature des messages texte... certains avant des sous-entendus sexuels. **L'insinuation que cela est d'une manière ou d'une autre en contradiction avec le fait d'avoir été agressée sexuellement la veille est tout à fait sans fondement et n'a rien à voir avec la réalité de la vie des femmes. Il n'y a simplement pas de "normal" ou de "typique".** Je n'ai aucunement tenu compte de cette conduite lors de ma prise de décision. (para. 192)

Basic v. Esquimalt Denture Clinic et un autre, 2020 BCHRT 138 aux paragraphes 136 et 138

Protected B

Préconiser une formation sur les mythes et stéréotypes

Protected B



- La plupart des agressions sexuelles sont commises par des inconnus;
- Dans la plupart des cas, la victime peut empêcher l'agression ou le harcèlement en y résistant;
- Les femmes jeunes et physiquement attirantes sont agressées en raison de leur tenue vestimentaire ou de leur apparence;
- Les hommes ne sont pas agressés sexuellement;
- Si vous aviez été agressée sexuellement, vous ne parleriez pas à votre agresseur le lendemain;
- Un nombre important de signalements d'agression ou de harcèlement sexuels sont faux/vindictifs/liés au regret (la femme comme mégère);
- L'alcool ou la drogue entrent en jeu dans la plupart des cas d'agression ou de harcèlement sexuels.

Protected B

Préconiser une formation sur le consentement

Protected B

OTTAWA
POLICE

- **Pas de consentement tacite:** à moins qu'une femme proteste ou résiste, elle devrait être 'estimée' consentante. C'est une erreur de droit — pas un fait — que de supposer que sauf si une femme dit « non », et tant qu'elle ne l'a pas fait, elle a implicitement consenti à toute activité sexuelle que ce soit.
- **Pas de consentement général préalable:** une croyance que la plaignante ait consenti d'avance à une activité sexuelle d'une portée indéfinie n'offrira aucune défense à l'accusé, cette croyance étant basée sur une erreur de droit et non sur des faits.
- **Pas de tendance à consentir:** une croyance que les activités sexuelles antérieures de la plaignante, étant donné leur caractère sexuel, rend plus probable qu'elle consentait à l'activité sexuelle en question, constitue une erreur de droit.

Protected B

Règlements : Règles proposées pour les audiences d'arbitrage

- Définitions
- Quatre types d'audiences d'arbitrage
 - Contestation
 - Rétrogradation/congédiement
 - Suspension
 - Radiation
- Modalités d'application
 - Conférences préalables à l'audience
 - Témoins experts
 - Calendriers
- La SPPA régit lorsque les règles sont muettes

Préconiser les Protections: Codifier la common law

Protected B

OTTAWA
POLICE

Néanmoins, des principes sous-jacents de la procédure criminelle pourraient s'appliquer à des tribunaux administratifs tels que la présente affaire.

...

Le requérant n'est pas inculpé d'agression sexuelle, il fait face à des allégations d'inconduite professionnelle. Ainsi, les règles de la preuve sont différentes, et je ne suis pas lié par l'article 276 du Code criminel, mais **j'en trouve utiles les principes généraux.**

...

L'article 276 du Code criminel est censé protéger la dignité et l'égalité d'un plaignant, et la vie privée et les droits de l'accusé tout en veillant à ce que des éléments de preuve trompeurs ne pas soient admis. Je ne suis pas touché par le fait que l'activité sexuelle antérieure en question puisse possiblement être considérée « mineure » ou qu'on y ait fait référence lors d'autres présentations. La question, c'est si K.M. devrait subir un contre-interrogatoire à ce sujet.

Je juge qu'il n'est pas permis au requérant de faire subir à K.M. un contre-interrogatoire à propos de l'activité sexuelle antérieure mettant en cause le requérant.

SPO v. Benloss, le 28 février 2022, Décision sur une requête pour directives, pages 14 à 19.

Protected B

Préconiser les Protections

- Actualiser les définitions
- Aucune autre activité sexuelle:
 - Moins digne de créance
 - Plus susceptible d'avoir consenti au contact en question
- Dossier détenu par un officier dans quoi le requérant a un REP
 - Susceptible d'être pertinent à une question substantielle lors d'un procès;
 - Compétence d'un témoin à faire une déposition;
 - La production de dossiers est nécessaire à l'intérêt de la justice;
- Production de dossiers par des tiers – tribunal à envisager
 - Si l'affaire devant les tribunaux comprend des allégations d'inconduite sexuelle;
 - REP dans le dossier;
 - Requête fondée sur une croyance discriminatoire;
 - Droits de protection des renseignements personnels de la personne à laquelle se rapporte le dossier.
- Protection des témoins et droit de représentation

Préconiser les Protections

60. Si un agent de police fait face à des allégations d'inconduite sexuelle, l'un ou l'autre des parties doit présenter une requête se fondant sur :

- a. Autres cas d'activité sexuelle, de harcèlement sexuel ou d'agression de la part de la plaignante. Ces éléments ne sont pas recevables pour étayer une inférence:
 - i. Que la plaignante est moins digne de créance;
 - ii. Que la plaignante est plus susceptible d'avoir consenti à l'inconduite en question.
- b. Détention des dossiers par l'officier, dans quoi la plaignante a une attente raisonnable en matière de vie privée.
 - i. N'est pas recevable s'il y a contravention à l'article 60(a);
 - ii. Est recevable si les conditions suivantes sont réunies :
 - 1. Est pertinent à une question lors de l'audience;
 - 2. A une importante valeur probante qui ne pèse pas trop moins lourd que le danger de compromettre l'administration de la justice.
- c. Une requête en vertu de cet article sera tenue en huis clos et fera l'objet d'une interdiction de publier.

Préconiser les Protections

Production de documents par des tiers

69. L'arbitre peut ordonner la production d'un document sous la garde ou le contrôle d'une personne qui n'est pas une partie en cause et qui n'est pas privilégiée, si l'arbitre est convaincu que:
- a. Ce document est pertinent à une question portant sur le procès ou sur l'habileté à témoigner d'un témoin dans le cadre de la procédure;
 - b. Si la divulgation est nécessaire par souci d'équité envers la partie demandant la production. Pour déterminer s'il y a nécessité, l'arbitre peut envisager:
 - a. Dans quelle mesure le dossier est essentiel à l'équité procédurale;
 - b. Si l'affaire devant les tribunaux comprend des allégations d'inconduite sexuelle;
 - c. L'attente raisonnable en matière de vie privée au sein du dossier;
 - d. Si la requête est fondée ou non sur une croyance ou un parti pris discriminatoires;
 - e. Le droit au respect de la vie privée de toute personne sur laquelle a trait le dossier;
 - f. L'effet sur l'intégrité de la procédure administrative.
 - c. Une requête en vertu de cet article sera tenue en huis clos et fera l'objet d'une interdiction de publier.

Préconiser les Protections

Soutien des témoins

1. Un arbitre pourra ordonner des ressources de soutien pour tout témoin appelé à témoigner lors d'une audience mettant en cause des allégations d'inconduite sexuelle, sur demande.
2. Un arbitre pourra ordonner des ressources de soutien pour tout témoin appelé à témoigner lors d'une audience si ledit témoin le convainc que ce soutien lui est nécessaire pour présenter des éléments de preuve complets, équitables et francs.

Droit de représentation

1. Pour une requête en vertu des articles 60 ou 69, une plaignante peut disposer d'un droit de représentation. Pour en arriver à une décision à ce propos, l'arbitre doit envisager l'équité envers l'agent de police, la plaignante ainsi que l'intérêt public afin de prendre une décision efficace en vertu du bien-fondé de la cause.

Le problème généralisé: les tribunaux



CBCnews | Politics

- Home
 - Opinion
 - World
 - Canada
 - Politics
 - Business
 - Health
 - Entertainment
 - Technology & Science
 - Video
- Politics Photo Galleries CBC SecureDrop

Robin Camp, Federal Court judge, faces inquiry after berating sexual assault complainant

Inquiry into 2014 comments by then Alberta court judge comes after request from province's attorney general

By Alison Crawford, John Paul Tasker, CBC News Posted: Jan 07, 2016 12:19 PM ET | Last Updated: Jan 07, 2016 5:34 PM ET



The Canadian Judicial Council says it plans an inquiry into the actions of Justice Robin Camp after questionable remarks the judge made to a sexual assault complainant surfaced late last year. (Andrew Balfour/Federal Court)

Stay Connected with CBC News

- Mobile
- Facebook
- Podcasts
- Twitter
- Alerts
- Newsletter

ADVERTISEMENT



19 shares



Alberta Attorney General Kathleen Ganley has forced an inquiry into the conduct of Federal Court Justice Robin Camp after his controversial remarks during a sexual assault trial surfaced late last year.



Le problème généralisé: les tribunaux

De plus, **Jane Doe** venait de passer près de trois heures avec l'agent Smith et M. H, et, au dire de tous, s'amusait bien. Pourquoi, subitement, aurait-elle eu peur de monter à bord d'un voiture avec eux pour se faire reconduire? Surtout compte tenu du fait que **Jane Doe et l'agent Smith avaient passé plusieurs heures chez elle quelques semaines auparavant**; rien ne portait à croire que quelque chose s'était produit à ce moment qui l'aurait porté à douter de sa sûreté lorsqu'elle serait à nouveau seule avec lui. Au contraire, en fait, **les messages texte suivant cette visite étaient, au minimum, d'un ton amical.**

page 106

Il m'est difficile d'accepter que Jane Doe, une personne qui était supposément très réticente à monter dans la voiture de l'agent Smith et qu'il fallut amadouer et crier après à cette fin, décida alors de s'asseoir au bord de son lit pour jouer de la guitare parce que c'était « l'endroit le plus sûr où se trouver. » **Jane Doe aurait pu refuser d'entrer dans sa chambre ou de monter à l'étage, et rien ne porte à croire qu'il y ait eu recours à la force ou à l'intimidation.**

Le problème généralisé: les tribunaux

Je ne sais pas trop **pourquoi Jane Doe ne quitta pas la chambre à coucher après qu'il se fut penché vers elle pour l'embrasser ou après qu'il l'eut réprimandée.** Jane Doe a dit qu'elle était troublée par qu'il lui faisait des avances, elle était **assez alerte pour aller dans la salle de bain, mais décida de ne pas quitter la pièce.**

...

Je trouve aussi remarquable que lorsqu'il parut que Jane Doe n'aurait pas de transport vers le bar *Crazy Horse*, elle indique, dans un message texte adressé à l'agent Smith, qu'elle devenait « inquiète ». Selon moi, **cela sous-entend que Jane Doe avait hâte de se rendre au bar pour passer du temps avec l'agent Smith, manifesté davantage par le fait qu'une fois là, elle passa la soirée entière assise à une table avec lui et une autre personne qu'elle ne connaissait pas et dont elle ne pouvait se rappeler. Cela donne l'impression que Jane Doe se consacrait uniquement à côtoyer l'agent Smith.**

page 109



SERVICE DE POLICE D'OTTAWA OTTAWA POLICE SERVICE

Un partenaire fiable de la sécurité communautaire
A Trusted Partner in Community Safety